



**PROCES VERBAL**  
**COMITÉ DIRECTEUR**

Samedi 24 octobre 2020

VISIOCONFÉRENCE

# SOMMAIRE

## Table des matières

1. Approbation des PV des réunions du Comité Directeur du 27/06/2020 et 06/07/2020.....	4
2. Etat des licences.....	4
3. Affaires administratives.....	4
a. Point RH.....	4
b. Modifications du règlement intérieur.....	4
c. Assemblée générale.....	4
d. Commission électorale.....	5
4. Points techniques.....	5
5. Gym Santé.....	5
6. Finances.....	6
a. Compte de résultat 2019/2020.....	6
b. Achat véhicule antenne Alsace.....	7
c. Astreintes compétitions.....	8

## MEMBRES PRÉSENTS

BRUNET Marie-José	Membre
CHEVALIER Jean Marc	Trésorier
HAUSSER Joseph	Vice-Président – représentant du Haut-Rhin
HEYMER Véronique	Membre
JEANTY Christophe	Vice-Président
KONIECZNY Stéphane	DTRG – Président Haute-Marne
LANCE Géraldine	Membre
LAURANT Olivier	Membre – Président des Ardennes
LECLERC Jacques	Membre
LECOMTE Marie	RTR GAC
LICHTLÉ Agnès	RTR GR
LSURGER Sophie	Membre
NEU FABER Sophie	Membre
OLLIVIER Stéphanie	Membre
PIERQUIN Claudine	Membre
SALAUN Evelyne	Vice-Présidente
SPINNER Annie	Présidente
VINCENT Cyrille	RTR GAM – Président des Vosges

## MEMBRES EXCUSÉS

ABECASSIS Mélanie	Membre
CRANCE Magali	RTR TMG
CHERRIER Mélanie	Vice-Présidente
DECLERCQ Johann	Membre
EHRMANN Yves	Vice-Président – Président Bas-Rhin
FERANDEL Elric	Membre
JULLO Marc-Antoine	RTR TR
LOUGHIN Dominique	Médecin
MATHIS Serge	Vice-Président
NOBLET Damien	Vice-Président
PICCIRILLI Nadège	RTR GPT
SUAREZ Chantal	RTR GAF – représentant de la Moselle
WADEL Claude	Secrétaire

## INVITÉS

LORO Stevy	Directeur général
MEYER Gaël	CTS

## **1. Approbation des PV des réunions du Comité Directeur du 27/06/2020 et 06/07/2020.**

La Présidente propose aux voix les projets des PV, les membres du comité directeur présents l'approuvent à l'unanimité.

## **2. Etat des licences.**

Au 23 octobre 2020, le Comité Régional de Gymnastique du Grand Est comptabilise 16 637 licences (-14,50% / N-1) et 142 clubs affiliés (+7,58% / N-1).

Soit 6 376 licences compétitives et 10 556 non-compétitives (données au 24 octobre 2020).

La Présidente indique qu'un rappel sera prochainement effectué auprès des clubs pour les informer sur les conditions d'assurance de la licence. En effet, celle-ci n'est plus effective à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour les licences non renouvelées.

## **3. Affaires administratives**

### **a. Point RH**

*Stevy LORO* informe les membres du Comité Directeur de l'embauche de Monsieur Pascal GROSMAIRE en tant que chargé des formations régionales en contrat à durée déterminée d'une année à temps partiel (50%). Son lieu de travail est l'antenne de Champagne-Ardenne et la date de fin de contrat est prévue le vendredi 27 août 2021.

*Stevy LORO* informe les membres du Comité Directeur de l'embauche de Madame Louanne ATIENZA en tant qu'assistante communication en contrat d'apprentissage d'une année. Elle effectue actuellement une licence professionnelle « création publicité ». Son lieu de travail est le siège social du Comité Régional et la date de fin de contrat est prévue le vendredi 3 septembre 2021. Le rythme de l'alternance étant de deux jours de formation et trois jours en entreprise. Elle sera présente à 100% en entreprise à compter du mercredi 24 mars 2021.

### **b. Modifications du règlement intérieur**

La Présidente explique les motivations qui conduisent à proposer deux modifications du règlement intérieur.

*Marie-José BRUNET* et *Stevy LORO* rappellent qu'il est démocratiquement parlant difficile de voter des modifications du règlement intérieur qui concerneront le fonctionnement interne d'une nouvelle équipe. Il deviendrait également compliqué de répondre favorablement à chacune des nouvelles listes pour les élections du prochain Comité Directeur.

Il convient de se rapprocher de Madame Dominique MAILLOT, juriste de la FFGym, afin de savoir si le nouveau Comité Directeur venant d'être élu peut immédiatement convoquer une assemblée générale pour procéder à des modifications du règlement intérieur. Bien que statutairement, la première réunion du Comité Directeur a un autre objet.

Cette décision est repoussée à la prochaine réunion du Comité Directeur du 5 décembre 2020.

### **c. Assemblée générale**

Les membres du Comité Directeur décident de maintenir pour l'instant l'assemblée générale en présentiel. Elle devrait se dérouler à l'espace Jean Jaurès de la Ville de Tomblaine.

#### d. Commission électorale

La Présidente informe les membres du Comité Directeur du désistement de deux des trois membres de la commission électorale. Il s'agit de Monsieur Fabrice GOBILLOT et de Monsieur Louis GOURDIN (Président).

*Cyrille VINCENT* demande aux membres du Comité Directeur si c'est statutaire d'avoir un membre par ancien territoire dans cette commission. La Présidente précise que ce n'est pas statutaire mais que c'est ce qui avait été souhaité lors de la fusion.

La Présidente indique qu'un appel à candidature sera prochainement envoyé à l'ensemble des clubs pour trouver une troisième personne.

#### 4. Points techniques

*Stéphane KONIECZNY* informe les membres du Comité Directeur de la tenue de deux réunions techniques le 12 octobre 2020 avec les comités départementaux et le 19 octobre 2020 avec les clubs organisateurs des compétitions interdépartementales et régionales.

*Véronique HEYMER* informe les membres du Comité Directeur des craintes du club de Cosnes-et-Romain concernant des difficultés à organiser l'accueil de la compétition interdépartementale. Les conseils et le soutien apportés par Veronique HEYMER ont permis à ce club de maintenir sa candidature alors même qu'un huis-clos a été décidé par la Municipalité.

*Stéphane KONIECZNY* sollicite l'avis des membres du Comité Directeur sur la mise en place d'un accompagnement financier, selon des critères définis, pour combler un potentiel déficit de certains clubs organisateurs.

*Stevy LORO* propose aux membres du Comité Directeur de définir une enveloppe budgétaire en amont dans le cas où la proposition d'accompagner financièrement les clubs concernés est retenue. Il précise également que grâce à la réduction du nombre de juge sur plusieurs disciplines (réalisée par les comités techniques), une enveloppe de 6 459 euros, déjà fléchée dans le budget compétition 2020/2021, est disponible pour cette mesure.

*Jean-Marc CHEVALIER* demande que le compte de résultat de l'association et le bilan financier de la compétition soient communiqués au Comité Régional et que, si proposition retenue, l'étude des dossiers devra être traitée au cas par cas en fin de saison.

*Gaël MEYER* rappelle l'importance du Délégué Fédéral dans l'application du protocole COVID-19 des compétitions. Il précise également que les clubs organisateurs des compétitions devront eux aussi proposer un protocole sanitaire pour la compétition.

Aussi, concernant la formation, il indique qu'à ce jour nous observons une baisse du nombre d'inscrits dans beaucoup de sessions de formation et qu'actuellement la formation ne semble pas être la priorité des clubs.

Enfin, courant de la semaine, un courrier sera envoyé aux clubs concernant les engagements en compétitions.

#### 5. Gym Santé

*Evelyne SALAUN* informe les membres du Comité Directeur que lors de la saison 2019/2020, il y a eu 12 stagiaires diplômés pour la formation Coach Gym Santé. Ces stagiaires proviennent de 7 départements et 11 clubs différents.

A la demande des élus locaux, la remise des récompenses du concours Gym santé : « 2 minutes pour agir » est reportée à une date ultérieure.

*Evelyne SALAUN* informe les membres du Comité Directeur sur les projets à venir de la commission Gym Santé.

- ❖ Création d'un événement Gym Santé sur les trois territoires afin de faire connaître la formation Coach Gym Santé mais également pour pouvoir accompagner les clubs dans des projets Gym Santé.
- ❖ Faire évoluer l'annuaire Gym Santé en y intégrant les pratiques évolugym.
- ❖ Réaliser des reportages promotionnels sur les clubs qui ont formé un coach Gym Santé.

Au sujet de la formation Coach Gym Santé 2020/2021, il y a quatorze personnes inscrites dont deux bénévoles. A noter que les deux bénévoles rencontrent quelques difficultés du fait d'un manque de bases. Il y a également des difficultés avec deux stagiaires de nationalités étrangères avec la FOAD où il convient d'apporter un accompagnement.

*Evelyne SALAUN* précise que la commission Gym Santé apportera un soutien financier aux clubs de 200 € par stagiaire après présentation des justificatifs (frais de repas, hébergements, etc.). La somme sera versée aux clubs. Un courrier va prochainement être communiqué.

La commission Gym Santé souhaite également proposer une action de formation continue avec les anciens stagiaires Coach Gym Santé afin de créer une dynamique et d'enrichir les connaissances.

*Evelyne SALAUN* sollicite les membres du Comité Directeur afin de savoir si le Comité Régional peut prendre en charge la formation d'un ou de deux formateurs Coach Gym Santé. Elle précise qu'une formation Formateur Coach Gym Santé est programmée en janvier 2021.

Les membres du Comité Directeur n'ont pas apporté une réponse précise à la demande de la commission Gym Santé. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Directeur. Le Comité Régional se préoccupant d'étoffer les équipes d'encadrants des différentes formations qu'il propose, ainsi les candidats volontaires à cette formation de formateur pourront se présenter en 2021. Nous attendons les informations de la FFG à propos des dates et modalités.

## **6. Finances**

### **a. Compte de résultat 2019/2020**

*Jean-Marc CHEVALIER* reprend les différents éléments des comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020.

Il est mis en avant les principaux comptes qui présentent une variation importante entre l'année N et N-1 :

#### **PRODUITS D'EXPLOITATION :**

- ❖ -93 958,75 € pour les produits des compétitions et stages (annulation des compétitions à compter de la mi-mars).
  - ❖ -13 401,00 € pour les produits des subventions des emplois aidés (la fin des aides étant arrivée à échéance).
- ➔ BAISSÉ DES PRODUITS D'EXPLOITATION de -139 538,50 € par rapport à l'année N-1.

#### **CHARGES D'EXPLOITATION :**

- ❖ -37 021,23 € pour les charges « achats non stockés de matières et fournitures » (fin de saison à compter de la mi-mars).

- ❖ -23 040,12 € pour les charges « divers » (diminution des charges diverses par une meilleure ventilation dans les différents comptes).
  - ❖ -7 905,25 € pour les charges « publicité, publications, relations publiques » (changement de prestataires pour les médailles et les coupes).
  - ❖ -102 973,66 € pour les charges « déplacements, missions et réceptions » (fin de saison à compter de la mi-mars).
- ➔ BAISSÉ DES CHARGES D'EXPLOITATION de - 200 551,67 par rapport à l'année N-1.
- ➔ Le résultat comptable de la saison 2019/2020 est de - 12 151,94 €. Attention, ce chiffre pourrait évoluer positivement ou négativement après l'intervention du commissaire aux comptes.

Les membres du Comité Directeur demandent des compléments d'informations sur les postes de dépenses suivants :

- ❖ La somme de 13 763,37 € pour les copieurs qui semble être élevée pour trois antennes → Les contrats seront renégociés en 2022.
- ❖ La somme de 6 097,17 € pour les frais postaux et de télécommunications →
  - Les frais postaux comprennent les annuaires Gym Santé communiqués par voie postale aux clubs.
  - Les frais téléphoniques correspondent à neuf téléphones portables
  - Les frais internet concernent la box internet de l'antenne de Champagne-Ardenne
- ❖ La somme de 8 926,44 € au sujet des indemnités de chômage partiel paraît assez basse → Seulement 5/8 salariés en chômage partiel dont six semaines à 100% et trois semaines à 50%. La modulation du temps de travail a également un impact si les salariés avaient des heures à récupérer.
- ❖ La somme de 3 507,35 € pour les charges locatives de la Lorraine (+ 2589,55 €/N-1) → Changement d'écriture comptable (*information post-réunion Comité Directeur*)

Olivier LAURANT met également en avant l'impact de la masse salariale sur le chiffre d'affaire réel du Comité Régional.

La Présidente propose aux voix la validation des comptes annuels de l'exercice 2019/2020, les membres du comité directeur présents l'approuvent à l'unanimité.

b. Achat véhicule antenne Alsace

La Présidente sollicite l'avis des membres du Comité Directeur concernant l'achat d'un véhicule pour l'antenne d'Alsace.

Les membres du Comité Directeur indiquent que ce n'est pas le moment le plus propice pour engager ce type d'investissement et qu'il serait plutôt préférable d'envisager de transférer le véhicule de l'antenne de Champagne-Ardenne sur l'antenne d'Alsace lorsqu'il y a un besoin.

Véronique HEYMER fait mention de l'expérience du club de Thionville qui a souscrit un contrat avec la société VEHICOM dans le but de financer la location du véhicule par des partenaires extérieurs, le kilométrage est illimité.

Les membres du Comité Directeur décident de pas donner suite à cette éventualité et souhaite attendre de voir comment cela se passe pour le club de Thionville.

c. Astreintes compétitions

Les membres du comité directeur sont informés que les CTI pourront être amenés à se rendre disponibles certains weekends lors des compétitions départementales afin de tenir une astreinte pour accompagner les comités départementaux sur d'éventuels problèmes avec l'utilisation de scoregym.

Néanmoins, il est précisé que la FFGym a prévu une astreinte au niveau national.

Fin de la réunion à 15H30.

Le Secrétaire,  
**Claude WADEL**



La Présidente,  
**Annie SPINNER**

